

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



Département Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-4-4-4

Séance du vendredi 24 avril 2015

PARTICIPATION FINANCIERE 2015 ATTRIBUEE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR " AUTONOMES " POUR PERSONNES AGEES DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG 2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-1-4 du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015,
- VU le règlement financier modifié par le Conseil Général le 14 avril 2011,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2013-6-4-1 du 14 juin 2013 pour la convention relative au financement des services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin ;
- VU le rapport du Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une participation financière forfaitaire annuelle d'un montant total de 541 200 €, au titre de l'année 2015, aux quatre associations gestionnaires d'un service d'accueil de jour autonome pour personnes âgées dépendantes selon le détail suivant :
 - ADAJ, Association pour le développement de l'accueil de jour « Le Pfarrhüs » à KEMBS avec 12 places, soit une participation de 39 600 €,
 - APAMAD, Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile « Escapades » avec 119 places réparties sur 8 sites géographiques (MULHOUSE, COLMAR, SAINT-LOUIS, THANN, ROUFFACH, LIEPVRE ainsi que WITTENHEIM et RIEDISHEIM pour les 24 places qui seront créées en cours d'année 2015), soit une participation de 343 200 €,
 - AGAZ, Association Georges Allimann Zwiler « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE avec 24 places, soit une participation de 79 200 €,
 - ASAME, Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs « Les Castors » à MULHOUSE (12 places) et « Les Moulins de l'Ill » à ZILLISHEIM (12 places), soit une participation de 79 200 €.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2015 : I712, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 6568.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions